AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,

C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *CLERMONT-FERRAND - 63*

ABONNEMENT ANNUEL

25,00 F

BULLETIN N° 106 de JUILLET 1969.-

A V E R T I S S E M E N T S.-

POIRIERS - POMMIERS

CARPOCAPSE.-

Le premier vol se poursuit et de nombreuses éclosions de chenilles vont se produire prochainement.

Il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement avant le 12 Juillet (étendre ce traitement aux Noyers).

Intervenir en même temps, s'il y a lieu, contre la Tavelure, l'Oïdium, les Acariens...

V I G N E

MILDIOU.-

Dans quelques vignes, en situation très humide, en particulier dans le département de l'Allier, le Mildiou a pris une certaine importance.

Dans ces vignes, précédemment intéressées par le traitement sur inflorescences conseillé le 26 Juin, effectuer, dès réception de ce bulletin, une pulvérisation copieuse d'une bouillie à forte concentration. Ce traitement sera renouvelé au début de la semaine prochaine (semaine du 14 au 21 Juillet). Ces vignes devront être soigneusement rognées le plus tôt possible (en fin de semaine au plus tard).

Dans les autres situations (1) (majorité du vignoble) effectuer un traitement avec un produit cuprique ou organo-cuprique, avant le 14 Juillet.

(1) - Dans ces situations, le dernier traitement a été conseillé le 18 Juin (traitement étant à effectuer avant le 22 Juin).

INFORMATIONS.-

VIGNE

OIDIUM.-

Dans les endroits sensibles poursuivre la lutte contre l'Oïdium.

VERS DE LA GRAPPE.-

Le début du second vol n'a pas encore été observé : un traitement serait, actuellement, sans efficacité.

BRENNER.- (Rougeot parasitaire)

Dans le département de l'Allier, les attaques sont importantes dans le vignoble de MONETAY-s/ALLIER et des Communes environnantes : feuilles présentant de larges taches rouge vif (chez les cépages rouges) ou jaune clair (chez les cépages blancs), dessèchement (grillage) et chute des feuilles de la base des rameaux.

Les Vignerons qui observeraient, actuellement, de semblables attaques devront, l'année prochaine, effectuer des traitements spéciaux (voir bulletin n° 104 de MAI pour le traitement qui a été conseillé, en 1969, contre cette maladie).

Clermont-Ferrand, le 7 Juillet 1969.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 736 du 7 Juillet - ABONNEMENT 1969 - 2 200 exemplaires - Expédition n° 18